



Le Choletais

L'audace pour réussir

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS**

SEANCE DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2015

XXXXX

Le vingt trois novembre deux mille quinze, à dix-huit heures quarante-cinq, les représentants de la Communauté d'Agglomération du Choletais, légalement convoqués le dix sept novembre deux mille quinze, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération, rue Saint Bonaventure à Cholet.

Présent(es) :

Gilles BOURDOULEIX : Président.

John DAVIS, Jean-Paul BOISNEAU, Alain PICARD, Michel CHAMPION, Marc GENTAL, Isabelle LEROY, Alain BRETEAUDEAU, Marc GREMILLON, Guy SOURISSEAU, Jean-Paul OLIVARES, Roger MASSÉ, Marc MAUPPIN, Jacques BOU, Cédric VAN VOOREN : Vice-Présidents.

Michel BONNEAU, Jean-Paul BRIGEON, Jackie GELINEAU, Florence JAUNEAULT, Jean LELONG, Frédéric PAVAGEAU, Sylvie ROCHAIS, Sylvain SENECAILLE : Conseillers délégués.

Marie BARTHELEMY, Jean-François BAZIN, Jean-Michel BOISSINOT, Yolaine BOSSARD, André CERQUEUS, Xavier COIFFARD, Marina DEFOIS, Hubert DUPONT, Marie-Odile EDOUARD, Michel FERCHAUD, Muriel FORTTEL, Anne GRAVELEAU-HARDY, Magalie GREAU, Élisabeth HAQUET, Annick JEANNETEAU, Florence RAIMBAULT, Chantal RIPOCHE, Laurence TEXEREAU, Jean-Marc VACHER, Françoise VALETTE-BERNIER : Conseillers.

Absent(es) excusé(es) :

Florence DABIN (Ayant donné procuration à Michel CHAMPION) : Vice-Président.

Guy BARRÉ (Ayant donné procuration à Jean-Paul BOISNEAU), Christine CHARRIER (Ayant donné procuration à John DAVIS), Jacqueline DELAUNAY (Ayant donné procuration à Jean-Michel BOISSINOT), Maurice DILÉ (Ayant donné procuration à Marc GREMILLON), Josette GUITTON (Ayant donné procuration à Alain BRETEAUDEAU), Christophe MENUET, Patricia RIGAUEAU (Ayant donné procuration à Laurence TEXEREAU) : Conseillers.

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté désigne Monsieur John DAVIS comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 19 octobre 2015 est approuvé.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions n° 307 à n° 350 prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation de pouvoirs qu'il lui a donnée.

X - BUREAU

X-1 – OPERATION " CINE-MOMES " 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la convention fixant les engagements entre le complexe " CinémoVIDA de Cholet " et la Communauté d'Agglomération du Choletais, afin d'organiser l'opération " Ciné-Mômes " du 2 décembre 2015 au 3 janvier 2016.
La Communauté d'Agglomération du Choletais prendra ainsi en charge l'achat des places pour les enfants concernés par la compétition " Junior ", à un tarif unitaire de 2,50 € pour chacune des quatre séances et versera à l'exploitant une allocation forfaitaire de 480 € TTC pour chacun des 8 films projetés lors du Festival.

X-2 – MODIFICATION DE LA DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à la majorité qualifiée (42 " pour ", 7 " contre ", 1 " abstention ") décide,

Article 1 : de modifier la définition de l'intérêt communautaire des activités liées à la compétence " Mise en place et accompagnement des centres sociaux ou structures similaires situés dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération " portée dans l'article 2 de la délibération II-1 du 15 juin 2006, comme suit :

" Sont considérées d'intérêt communautaire :

- les activités contribuant à l'animation de la vie sociale et à l'animation socio-éducative du territoire, via notamment les centres sociaux du territoire.

La possibilité est laissée au May-sur-Evre de rejoindre et de s'inscrire à tout moment dans l'un des deux centres sociaux intercommunaux suivants : Ocsigène ou Chloro'fil.

- l'activité d'accueil de loisir sans hébergement pour les enfants (2-15 ans) sur la commune de Cholet :

- accueil de loisirs périscolaire du mercredi, excluant l'accueil avant l'école,
- et accueil de loisirs extrascolaire.

Sont exclus d'une part, les activités et services petite enfance (0-6 ans) de l'ensemble des communes et d'autre part, les activités d'accueil de loisirs sur les communes hors Cholet. "

Article 2 : que cette modification prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Moyens transversaux

I-1 – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE - AVIS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de se prononcer défavorablement sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) tel que présenté par le Préfet de Maine et Loire quant :

- à la définition du territoire de la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC) qui ne correspond pas au bassin de vie existant et ne permet pas d'assurer une pleine solidarité financière et territoriale,
- à la création d'un syndicat départemental d'eau au 1^{er} janvier 2017 qui desservirait le territoire choletais car aucune étude ne démontre à ce jour les apports.

Article 2 : de travailler avec l'ensemble des collectivités en charge de la compétence eau à la définition de nouveaux périmètres sur le Département, démarche déjà engagée depuis début octobre 2015 et de solliciter auprès du Préfet de Maine et Loire et de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) un délai supplémentaire pour soumettre une proposition de regroupements après établissement des périmètres des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Statuts

I-2 – AVIS SUR LA REFORME STATUTAIRE DU SIEML

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de se prononcer favorablement sur la modification statutaire du SIEML, telle que proposée par délibération n° 24-2015 du Comité Syndical du SIEML en date du 16 juin 2015.

I-3 – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS AU SEIN DU SIEML

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de désigner en qualité de titulaire :

- Jackie GELINEAU
- Alain PICARD
- Pierre-Marie CAILLEAU
- Marc MAUPPIN
- Marc GENTAL
- Marc GREMILLON
- Frédéric PAVAGEAU
- Florence JAUNEAULT
- André CERQUEUS

en qualité de suppléant :

- Sylvain SENECAILLE
- Cédric VAN VOOREN
- Guy SOURISSEAU
- Jean-Paul OLIVARES
- Josette GUITTON
- Guy BARRE
- Jean-Michel BOISSINOT
- Jean LELONG
- Jean-Marc VACHER

pour représenter la CAC au sein du collège électoral du SIEMML, étant précisé que cette désignation n'entrera en vigueur qu'après arrêté du Préfet de Maine et Loire, approuvant les statuts.

I-4 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE ISSUE DE L'ARTICLE 198 DE LA LOI DU 17 AOÛT 2015 RELATIVE A LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de désigner Monsieur Jean-Paul BREGEON pour représenter la CAC au sein de la Commission Consultative paritaire créée par le SIEMML, telle que prévue par l'article 198 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Finances et Budget

I-5 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article unique : de donner acte de la présentation des orientations budgétaires pour le budget 2016.

I-6 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 " pour ", 5 " abstention ") décide,

Article unique : d'approuver les mouvements inscrits dans la décision modificative n° 2.

I-7 – MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES CREDITS DE PAIEMENTS - DECISION MODIFICATIVE N° 2 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 " pour ", 5 " abstention ") décide,

Article unique : d'approuver les modifications de crédits des autorisations de programmes, résultant de la prise en compte des écritures de la décision modificative n° 2.

I-8 – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 " pour ", 5 " abstention ") décide,

Article unique : d'admettre en non-valeur les taxes et produits irrécouvrables figurant dans le tableau ci-dessous, conformément aux demandes de Monsieur le Trésorier Municipal de Cholet en date des 10 octobre 2014, 14 avril 2015 et 30 avril 2015 pour la somme de 19 598,78 €.

| BUDGET | ANNEES | NATURE DE LA CREANCE | MONTANT |
|-------------------------------------|-------------------|---|------------|
| Budget Principal | 2007 | Marché aux bestiaux | 204,20 € |
| | 2008 | Marché aux bestiaux | 1 570,65 € |
| | 2009 | Marché aux bestiaux | 383,90 € |
| | 2010 | Loyers Foyer Logement Notre Dame | 758,89 € |
| | | Frais de séjour Aire d'accueil Gens du voyage | 443,57 € |
| | 2012 | Frais de séjour Aire d'accueil Gens du voyage | 1 216,76 € |
| | | Créances minimales | 0,01 € |
| | 2013 | Médiathèque document non restitué | 101,60 € |
| | | Frais de séjour Aire d'accueil Gens du voyage | 2 197,42 € |
| | | Créances minimales | 0,01 € |
| | | Droits d'inscription Conservatoire | 24,50 € |
| | 2014 | Marché aux bestiaux | 214,00 € |
| | | Médiathèque document non restitué | 168,66 € |
| | | Frais de séjour Aire d'accueil Gens du voyage | 1 521,83 € |
| | Sous Total | | |
| Budget Annexe des Pépinières | De 2011 à 2013 | Loyers AC2C SARL Tremplin au Cormier | 2 508,49 € |
| | De 2011 à 2013 | Loyers AD Facades Vezins | 5 960,50 € |
| | De 2012 à 2013 | Loyers Eco Conseil Ouest Tremplin au Cormier | 441,20 € |
| | 2013 | Loyers CEB SARL Puy-Saint-Bonnet | 791,66 € |
| | 2013 | Loyers WID TEAM Tremplin au Cormier | 575,87 € |
| | Sous Total | | |
| Budget Annexe des Zones | 2013 | Créances minimales | 10,06 € |
| | Sous Total | | |

| BUDGET | ANNEES | NATURE DE LA CREANCE | MONTANT |
|---|-------------------|----------------------|--------------------|
| Budget Annexe des Déchets | 2010 | Redevance artisans | 298,00 € |
| | Sous Total | | 298,00 € |
| Budget du SPANC | 2011 | Contrôle diagnostic | 207,00 € |
| | Sous Total | | 207,00 € |
| Total général tous budgets confondus | | | 19 598,78 € |

I-9 – LISTE DES BIENS AMORTIS - ADJONCTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'adopter les durées d'amortissement suivantes :

- Réseaux d'adduction d'eau : 80 ans
- Réseaux d'assainissement : 80 ans.

Les biens seront amortis à compter de l'exercice 2016.

Cette liste complète les différentes listes précédemment adoptées lors des séances du Conseil de Communauté des 21 mai 2012 et 20 septembre 2004.

I-10 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNAUTAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 " pour ", 5 " abstention ") décide,

Article 1 : d'octroyer des subventions aux structures désignées en annexe.

Article 2 : d'adopter les avenants à conclure avec les structures suivantes :

- Association pour la Formation et le Développement de l'initiative Locale (AFODIL),
- Habitat Jeunes du Choletais,
- Théâtre Régional des Pays de la Loire.

(cf. annexe I-10)

Prospectives et recherche de financement et de recettes

I-11 – MUSEES - RESTAURATIONS D'OEUVRES - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Région des Pays de la Loire, au titre du Fonds Régional d'Aide aux Restaurations, une aide financière aussi élevée que possible, pour la restauration des œuvres : " Portrait de femme " de Claude F.T. Caruelle d'Aligny (1822), " Jeune fille au livre " d'H. Tribon (1884), " Le train est à l'heure " de Félix Tahar Aublet (1937), compte tenu de l'avis favorable formulé par la Commission Scientifique Régionale des Collections du Musée de France compétente en matière de restauration.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-annexé.

(cf. annexe I-11)

I-12 – MUSEES - ACQUISITION D'OEUVRE - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Région des Pays de la Loire, au titre du Fonds Régional d'Acquisition des Musées, une aide financière aussi élevée que possible, pour l'acquisition de la collection privée Claude Sallé, composée de revues de mode et catalogues de vente de grands magasins, compte tenu de l'avis favorable formulé par la Commission Scientifique Régionale des Collections du Musée de France.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-annexé.

(cf. annexe I-12)

I-13 – CONTRAT LOCAL DE SANTE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de solliciter auprès de l'Agence Régionale de Santé, une aide financière aussi élevée que possible pour le lancement du dispositif et pour la réalisation des actions inscrites au contrat.

I-14 – SUIVI QUALITE DES EAUX DU BASSIN D'ALIMENTATION DU CHAMP CAPTANT DE LA RUCETTE ANNEE 2016 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, une aide financière aussi élevée que possible pour le suivi de la qualité des eaux de Rucette 2016.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-annexé.

(cf. annexe I-14)

II - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Création et commercialisation des zones économiques

II-1 – ZONE DE GRAND VILLAGE A TREMENTINES - CESSION D'UN TERRAIN A M. MEHMET ACAR

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver la cession à Monsieur Mehmet ACAR ou toute autre personne qui s'y substituerait, d'un terrain cadastré ZR 88p représentant environ 2 810 m² (surface à parfaire par un bornage), situé Zone de Grand Village à Trémentines, sur la base d'un prix de 15 € HT/m² (17,23 € TVA sur marge incluse).

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des actes nécessaires à la vente.

(cf. annexe II-1)

II-2 – ZONE DE GRAND VILLAGE A TREMENTINES - CESSION D'UN TERRAIN A LA SCI TAUGURA

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver la cession à la SCI TAUGURA ou toute autre personne qui s'y substituerait, d'un terrain cadastré ZR 88p représentant environ 2 000 m² (surface à parfaire par un bornage), situé Zone de Grand Village à Trémentines, sur la base d'un prix de 15 € HT/m² (17,23 € TVA sur marge incluse).

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des actes nécessaires à la vente.

(cf. annexe II-2)

II-3 – ZONE DE GRAND VILLAGE A TREMENTINES - CESSION A LA SCI LA COUTURE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver la cession à la SCI LA COUTURE ou toute autre personne qui s'y substituerait, d'un terrain cadastré ZR 88p représentant environ 2 330 m² (surface à parfaire par un bornage), situé Zone de Grand Village à Trémentines, sur la base d'un prix de 15 € HT/m² (17,23 € TVA sur marge incluse).

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des actes nécessaires à la vente.

(cf. annexe II-3)

Agriculture

II-4 – CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE DE HAUTE QUALITE 2015 - PARTICIPATION DES PARTENAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'accepter les participations financières des différents partenaires pour le Concours d'Animaux de Boucherie du 3 décembre 2015 et d'approuver les termes de la convention-type fixant les modalités de ce partenariat.

| Établissements sollicités | Liste des Primes | | Montant Participation Financière |
|-----------------------------|------------------|----------|----------------------------------|
| | Nombre | Montant | |
| SPPEC | 3 | 210,00 € | 2 000,00 € |
| Crédit Mutuel d'Anjou | 6 | 420,00 € | 1 580,00 € |
| SCAVO | | | 750,00 € |
| Crédit Agricole Anjou Maine | 3 | 210,00 € | 540,00 € |
| SVA Jean Rozé | 6 | 420,00 € | |
| CHARAL | 6 | 420,00 € | |
| BELLANE | 6 | 420,00 € | |
| Banque Populaire Atlantique | 3 | 210,00 € | |
| Acti-Ouest | 2 | 140,00 € | |
| DIPRA | 2 | 140,00 € | |
| CER 49 | 2 | 140,00 € | |
| AGRI PASQUIER | 2 | 140,00 € | |
| DROUET | 1 | 70,00 € | |
| BOISSINOT ELEVAGE | 1 | 70,00 € | |
| ELVEA 49 | 1 | 70,00 € | |
| FORGET FORMATION | 1 | 70,00 € | |
| AS 49 ANGERS | 1 | 70,00 € | |

III - SOLIDARITÉ ET PROXIMITÉ

Cucs - Accessibilité - CISPD

III-1 – CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION CHOLETAISE - FONDS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE CONTRIBUTION AUX INITIATIVES LOCALES (FACIL) - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'allouer une subvention, dans le cadre du Fonds d'Accompagnement et de Contribution aux Initiatives Locales, de :

- 2 000 € au Centre Social du Planty, pour les projets " Réveillon de Noël " et " Réveillon solidaire ", présentés par deux groupes d'habitants du quartier Favreau-Les Mauges.

- 1 000 € à l'association Musical Comedy, pour le projet " Alice au pays des contes de fées ".

Ces aides étant financées à hauteur de 50 % par l'État et de 50 % par la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Article 2 : d'adopter l'avenant à signer avec le Centre Social Planty.

Centres sociaux

III-2 – CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE 2015-2018 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MAINE ET LOIRE - APPROBATION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 " pour ", 5 " abstention ") décide,

Article 1 : d'adopter les termes du nouveau Contrat Enfance et Jeunesse à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire suivant les conditions et les objectifs fixés pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer pendant cette période les éventuels avenants et autres pièces annexes correspondant à l'inscription d'actions nouvelles ou de développement susceptibles d'être proposées, en cours de contrat, par l'un ou plusieurs des autres signataires concernés.

V - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Habitat

V-1 – ACCUEIL INFORMATION ORIENTATION POUR LE LOGEMENT DES JEUNES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de conclure, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015, une convention avec le Conseil Départemental de Maine et Loire et de percevoir la participation départementale d'un montant de 667 €.

Article 2 : de conclure une convention, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015, avec l'association Habitat Jeunes David d'Angers, chargée du pilotage du projet Service Habitat Jeunes 49 (SHAJ 49).

Article 3 : de conclure une convention, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015, avec l'association Habitat Jeunes du Choletais missionnée pour réaliser les permanences d'AIO sur le Choletais et de leur allouer une subvention d'un montant de 1 334 €.

Développement durable

V-2 – RAPPORT DE SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article unique : de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable 2014.

Négociation foncière et patrimoniale

V-3 – ACQUISITION DU TERRAIN D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LA TUILERIE APPARTENANT A LA VILLE DE CHOLET

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de donner son accord pour l'acquisition du terrain de sédentarisation des gens du voyage de la Tuilerie, situé chemin rural de la Bretellière appartenant à la Ville de Cholet, cadastré section CM n° 3p, 4p, 5p et 6p pour une superficie de 5 469 m², moyennant l'euro symbolique, étant précisé que les frais d'acte afférents et de géomètre seront à la charge de la CAC.

(cf. annexe V-3)

VI - ENVIRONNEMENT

Assainissement

VI-1 – REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT APPLICABLE AUX BRANCHEMENTS - APPROBATION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver le règlement d'assainissement applicable aux branchements de l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

VI-2 – CONVENTIONS SPECIALES DE DEVERSEMENT DES EFFLUENTS AUX RESEAUX PUBLICS D'ASSAINISSEMENT ET A LA STATION D'EPURATION DE CHOLET - ENTREPRISES FERS ET ALGIMOUSS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les conventions spéciales de déversement des effluents des sociétés FERS à Cholet et ALGIMOUSS à La Séguinière aux réseaux d'assainissement et à la station d'épuration des 5 ponts de Cholet, pour une durée de 5 ans.

VI-3 – RECOUVREMENT DE LA SURTAXE ET REDEVANCE ASSAINISSEMENT - COMMUNES HORS PERIMETRE DSP EAU POTABLE COMMUNAUTAIRE - CONVENTIONS AVEC SUEZ ENVIRONNEMENT, VEOLIA EAU ET SAUR

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les conventions de perception de la redevance et surtaxe assainissement à intervenir avec Suez Environnement, Véolia Eau et SAUR, à compter du 1^{er} juillet 2015 et jusqu'au terme du contrat de délégation du service public d'eau potable des délégataires eau.

ACTION GERONTOLOGIQUE
Subventions 2015
Décision Modificative 1

| BENEFICIAIRE | MONTANT | | | OBSERVATION |
|-----------------------------|----------------|----------------|----------------|--|
| | FONCTIONNEMENT | EXCEPTIONNEL | INVESTISSEMENT | |
| <i>Enveloppe budgétaire</i> | | | | |
| Actions diverses | - 885 € | | | Réduction des crédits due à la non utilisation de l'enveloppe. |
| Sous-total | - 885 € | | | |
| TOTAL | | - 885 € | | |

AGRICULTURE
Subventions 2015
Décision Modificative 1

| BENEFICIAIRE | MONTANT | | | OBSERVATION |
|---|------------------|------------------|----------------|---|
| | FONCTIONNEMENT | EXCEPTIONNEL | INVESTISSEMENT | |
| <i>Association</i> | | | | |
| Association des Agriculteurs du Choletais | - 1 440 € | | | Ajustement de la subvention allouée dans le cadre du Budget Primitif suite à l'annulation de la manifestation " Traditions et Saveurs Paysannes " |
| Sous-total | - 1 440 € | | | |
| TOTAL | | - 1 440 € | | |

AMENAGEMENT DE L'ESPACE
Subventions 2015
Décision Modificative 1

| BENEFICIAIRE | MONTANT | | | OBSERVATION |
|--------------------------------------|-------------------|--------------|--------------------|--|
| | FONCTIONNEMENT | EXCEPTIONNEL | INVESTISSEMENT | |
| <i>Enveloppe budgétaire</i> | | | | |
| OPAH | | | - 50 000 € | Ajustement de l'enveloppe au vu des besoins. |
| Réhabilitation des logements sociaux | | | - 100 000 € | |
| | Sous-total | | - 150 000 € | |
| | TOTAL | | - 150 000 € | |

CULTURE
Subventions 2015
Décision Modificative 1

| BENEFICIAIRE | MONTANT | | | OBSERVATION |
|--|------------------|------------------|----------------|---|
| | FONCTIONNEMENT | EXCEPTIONNEL | INVESTISSEMENT | |
| <i>Association</i> | | | | |
| Association de Développement Artistique du Jardin de Verre | - 14 043 € | | | Ajustement de la participation, au vu de l'évolution des indices définis dans le contrat de délégation. |
| <i>Société A Responsabilité Limitée</i> | | | | |
| Théâtre Régional des Pays de la Loire | 9 317 € | | | Subvention complémentaire correspondant à l'augmentation des dépenses locatives suite à un changement de local. |
| Sous-total | - 4 726 € | | | |
| TOTAL | | - 4 726 € | | |

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Subventions 2015

Décision Modificative 1

| BENEFICIAIRE | MONTANT | | | OBSERVATION |
|-----------------------------|----------------|----------------|----------------|--|
| | FONCTIONNEMENT | EXCEPTIONNEL | INVESTISSEMENT | |
| <i>Enveloppe budgétaire</i> | | | | |
| Diverses animations | | 2 500 € | | Ajustement de l'enveloppe au vu des besoins. |
| Sous-total | | 2 500 € | | |
| TOTAL | | 2 500 € | | |

DEVELOPPEMENT SOCIAL
Subventions 2015
Décision Modificative 1

| BENEFICIAIRE | MONTANT | | | OBSERVATION |
|---|----------------|--------------|----------------|--|
| | FONCTIONNEMENT | EXCEPTIONNEL | INVESTISSEMENT | |
| <i>Association</i> | | | | |
| Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence | 1 146 € | | | Contribution aux frais du projet " Chantier éducatif rémunéré et intégration ", dans le cadre du programme contrat de Ville. |
| Fédération des Associations d'Aide à Domicile en Milieu Rural de Maine-et-Loire | 4 500 € | | | Contribution aux frais du projet " Service de garde d'enfants à domicile en horaires atypiques ", dans le cadre du programme Contrat de Ville. |
| <i>Enveloppe budgétaire</i> | | | | |
| Contrat de Ville | - 1 146 € | | | Utilisation de l'enveloppe afin de couvrir la subvention attribuée à l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence. |
| Fonds d'Accompagnement et de Contribution aux Initiatives Locales | 4 725 € | | | Ajustement de l'enveloppe au vu des besoins. |
| Sous-total | 9 225 € | | | |
| TOTAL | 9 225 € | | | |

EMPLLOI
Subventions 2015
Décision Modificative 1

| BENEFICIAIRE | MONTANT | | | OBSERVATION |
|--|----------------|--------------|----------------|---|
| | FONCTIONNEMENT | EXCEPTIONNEL | INVESTISSEMENT | |
| Association | 64 312 € | | | Régularisation des frais liés à l'assistance technique des années 2011, 2012 et 2013. |
| | | | | |
| Association de Gestion des Plans Locaux pour l'insertion et l'Emploi | | 14 606 € | | Subvention exceptionnelle permettant de contribuer à la clôture des opérations. |
| | | | | |
| Association pour la Formation et le Développement de l'Initiative Locale | 3 500 € | | | Subvention exceptionnelle, afin de couvrir les moyens de gestion de la structure pour la fin d'année 2015, sur présentation de justificatifs. |
| | | | | |
| <i>Enveloppe budgétaire</i> | | | | |
| Emploi | | | - 6 137 € | Ajustement et utilisation de l'enveloppe, afin de couvrir les subventions allouées à diverses associations. |
| | | | | |
| | Sous-total | 67 812 € | 11 469 € | |
| | TOTAL | 79 281 € | | |

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Subventions 2015

Décision Modificative 1

| BENEFICIAIRE | MONTANT | | | OBSERVATION |
|-----------------------------|----------------|--------------|----------------|--|
| | FONCTIONNEMENT | EXCEPTIONNEL | INVESTISSEMENT | |
| <i>Association</i> | | | | |
| Habitat Jeunes du Choletais | | | 13 800 € | Contribution aux travaux d'aménagement de la cuisine, sur présentation de justificatifs. |
| Sous-total | | | 13 800 € | |
| TOTAL | | | 13 800 € | |

GESTION DES DECHETS
Subventions 2015
Décision Modificative 1

| BENEFICIAIRE | MONTANT | | | OBSERVATION |
|---|-------------------|----------------|----------------|--|
| | FONCTIONNEMENT | EXCEPTIONNEL | INVESTISSEMENT | |
| Association | | | | |
| Fil d'Ariane | | 2 500 € | | Subvention au titre la participation de l'association à l'étude de faisabilité d'un projet d'Ecocyclerie-ressourcerie. |
| <i>Enveloppe budgétaire</i> | | | | |
| Programme Local de Prévention des Déchets | | - 1 500 € | | Utilisation de l'enveloppe, afin de couvrir une partie de la subvention allouée à l'association Fil d'Ariane. |
| | Sous-total | 1 000 € | | |
| | TOTAL | 1 000 € | | |

RELATIONS INTERNATIONALES

Subventions 2015

Décision Modificative 1

| BENEFICIAIRE | MONTANT | | | OBSERVATION |
|-------------------------|-------------------|-------------------|----------------|--|
| | FONCTIONNEMENT | EXCEPTIONNEL | INVESTISSEMENT | |
| <i>Organisme public</i> | | | | |
| Commune de Bousseé | - 24 000 € | | | Annulation de la subvention, suite au report du projet sur l'année 2016. |
| Sous-total | - 24 000 € | | | |
| TOTAL | | - 24 000 € | | |

SPORT DE HAUT NIVEAU
Subventions 2015
Décision Modificative 1

| BENEFICIAIRE | MONTANT | | | OBSERVATION |
|-----------------------------|----------------|--------------|----------------|--|
| | FONCTIONNEMENT | EXCEPTIONNEL | INVESTISSEMENT | |
| <i>Enveloppe budgétaire</i> | | | | |
| Sports | | - 18 899 € | | Réduction des crédits due à la non utilisation de l'enveloppe. |
| | Sous-total | - 18 899 € | | |
| | TOTAL | - 18 899 € | | |

MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE

RESTAURATION D'OEUVRES

Plan prévisionnel de financement

| EMPLOIS | | RESSOURCES | |
|--|----------------|--|----------------|
| - Peinture à l'huile sur toile "Portrait de femme" de Claude F.T. Caruelle d'Aligny (1822) | 1 300 € | - Fonds Régional d'Aide aux Restaurations (40 %) : | |
| - Peinture à l'huile sur toile "Jeune fille au livre" d'H Tribon (1884) | 1 550 € | . Direction Régionale des Affaires Culturelles | 1 559 € |
| | | . Région des Pays de la Loire | 1 559 € |
| - Peinture à l'huile sur toile "Le train est à l'heure" de Félix Tahar Aublet (1937) | 4 943 € | - Communauté d'Agglomération du Choletais | 4 675 € |
| TOTAL : | 7 793 € | TOTAL : | 7 793 € |

MUSEE DU TEXTILE
ACQUISITION D'OEUVRE

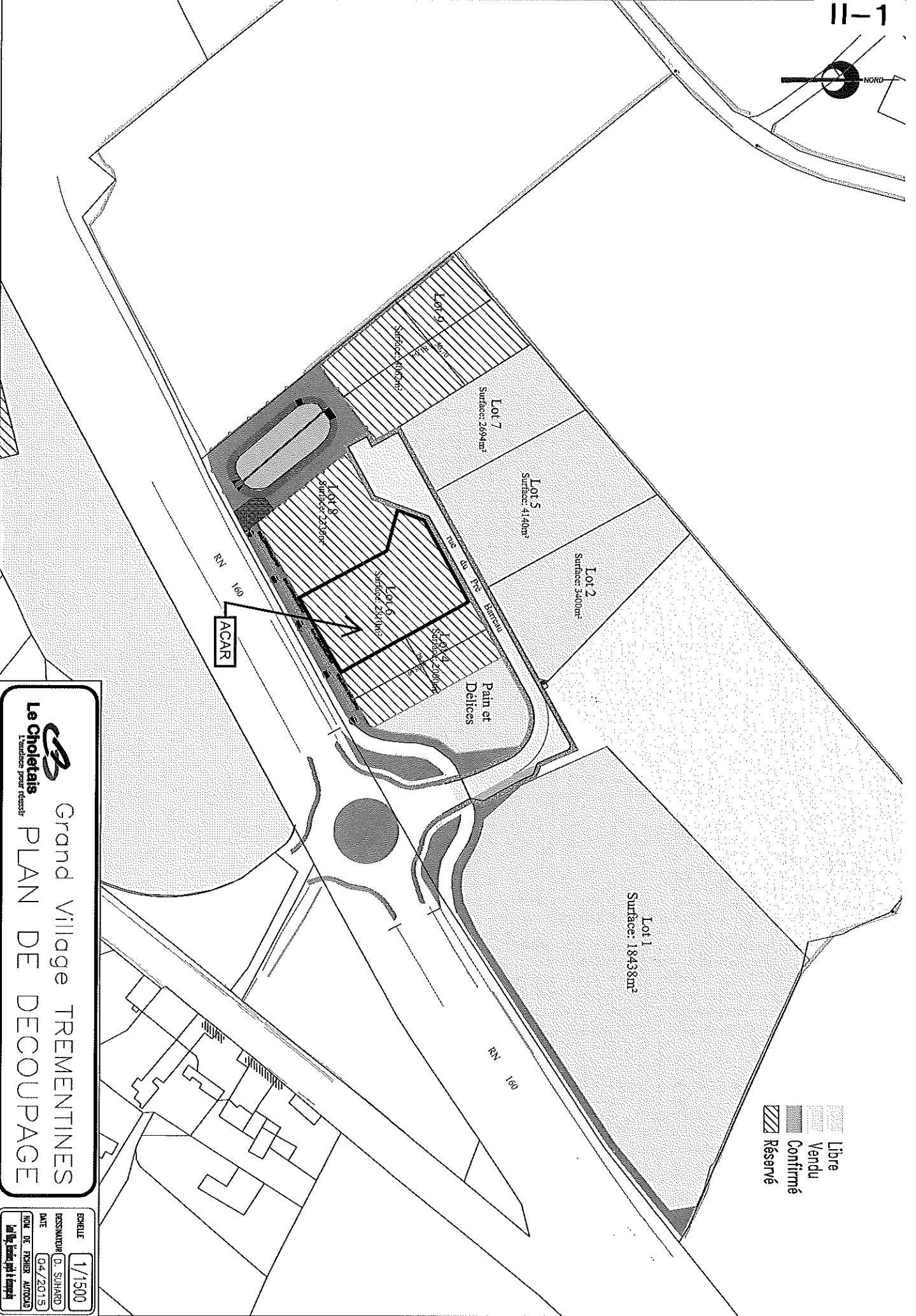
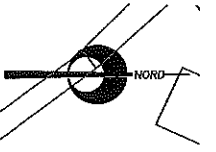
Plan prévisionnel de financement

| EMPLOIS | | RESSOURCES | |
|--|----------------|---|----------------|
| - Collection privée Claude Sallé, composée de revues de mode et catalogues de vente de grands magasins | 4 000 € | - Fonds Régional d'Acquisition des Musées (40 %) : | |
| | | . Direction Régionale des Affaires Culturelles | 800 € |
| | | . Région des Pays de la Loire | 800 € |
| | | - Communauté d'Agglomération du Choletais | 2 400 € |
| TOTAL : | 4 000 € | TOTAL : | 4 000 € |

SUIVI QUALITE DES EAUX RUCETTE 2016

Plan prévisionnel de Financement

| EMPLOIS | | RESSOURCES | |
|--|-------------|--|-------------|
| Suivi qualité des eaux Rucette 2016 | 35 000,00 € | Agence de l'Eau Loire-Bretagne | 17 500,00 € |
| | | Communauté d'Agglomération du Choletais | 17 500,00 € |
| TOTAL TTC | 35 000,00 € | TOTAL TTC | 35 000,00 € |



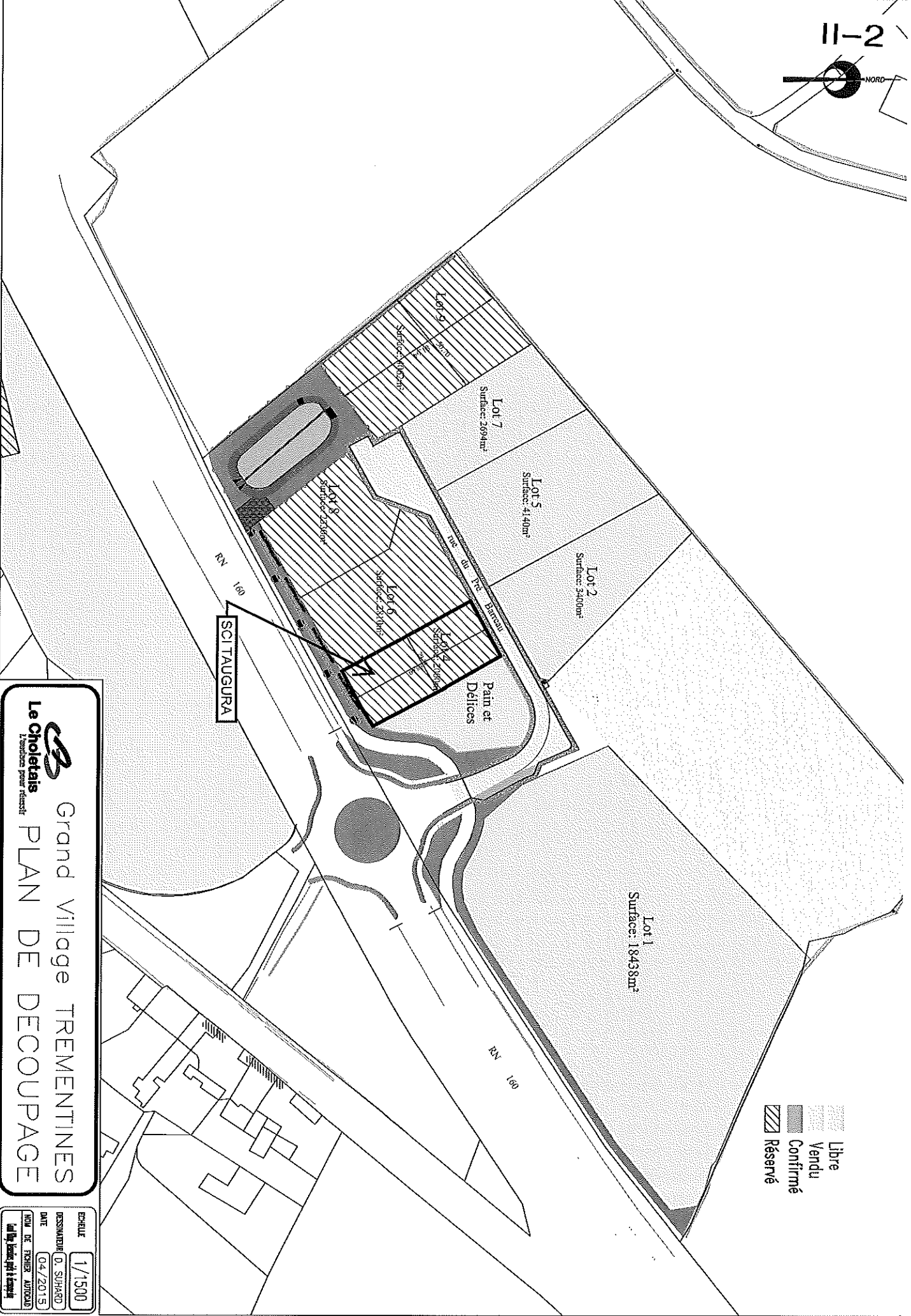
- Libre
- Vendu
- Confirmé
- Réservé


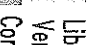
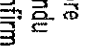

Le Choletais
L'agence pour réussir

Grand Village TREMENTINES

PLAN DE DECOUPAGE

| | |
|----------------------------------|----------------|
| ECHELLE | 1/1500 |
| DESIGNATEUR | D. SUIHARD |
| DATE | 04/2015 |
| TOUR DE MAIN | PROJET AUTOCAD |
| Sur les plans, voir le règlement | |



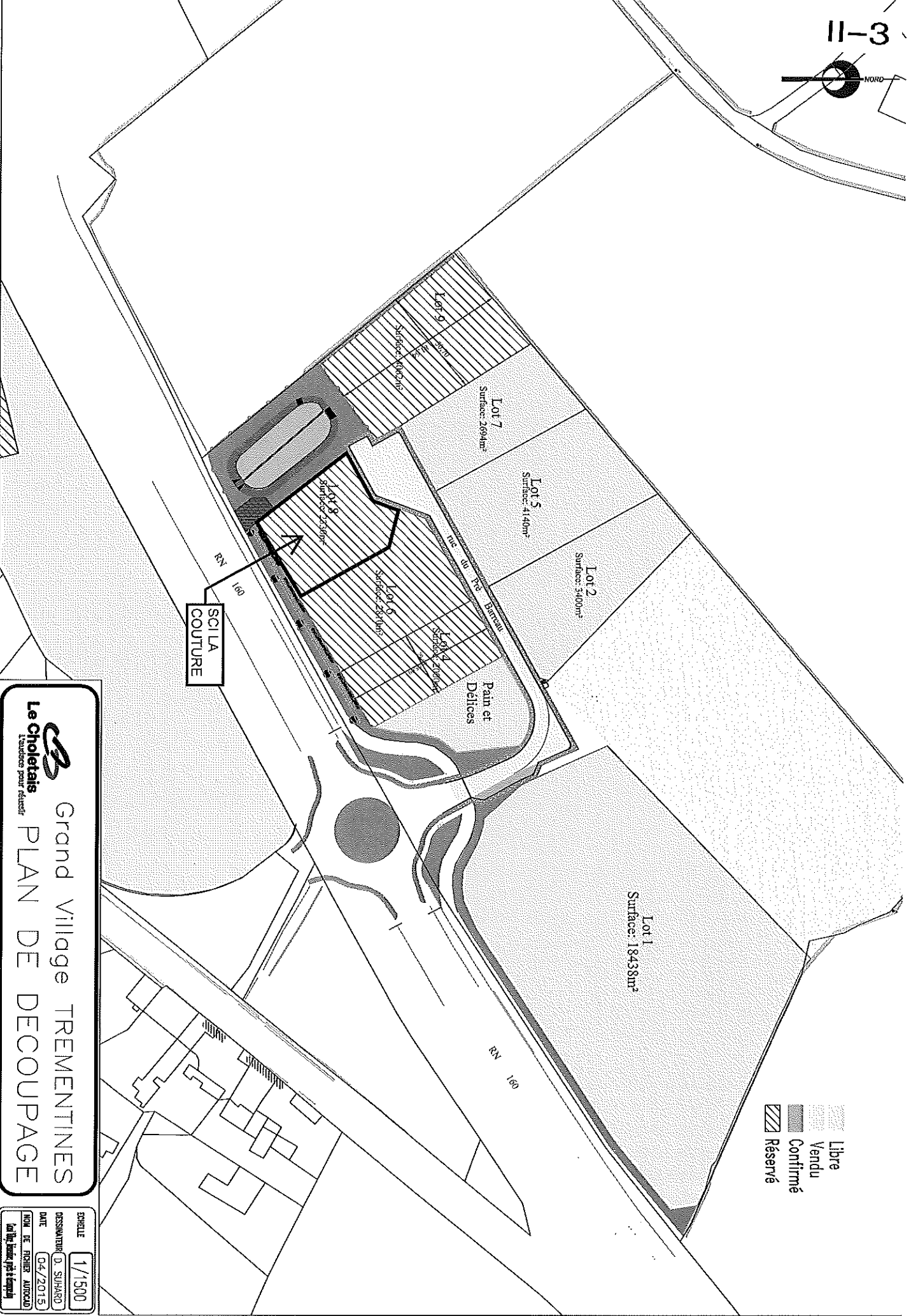
-  Libre
-  Vendu
-  Confirmé
-  Réserve

Le Choletais
 L'association pour réussir

Grand Village TREMENTINES

PLAN DE DECOUPAGE

| | |
|------------------------------------|-----------|
| ÉCHELLE | 1/1500 |
| DESSINATEUR | D. SUHARD |
| DATE | 04/2015 |
| NOM DE TRONÇON | AUTOCAN |
| Sur Plan, toutes cotes à l'échelle | |



- Libre
- Vendu
- Confirmé
- Réserve

Le Choletais
L'agence pour édifier

Grand Village TREMENTINES

PLAN DE DECOUPAGE

| | |
|---|------------|
| ÉCHELLE | 1/1500 |
| DESSINATEUR | D. SUIHARD |
| DATE | 04/2015 |
| TRAV. DE TRACÉ | AUTOCAD |
| Sur plan, toutes lignes à double traits | |

**ACQUISITION DU TERRAIN D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LA TUILERIE
A LA VILLE DE CHOLET**



terrain à acquérir : 5 469 m²

